

Paris, le 11 avril 2024

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **La CFTC TRANSPORTS contre l'interdiction de grève des salariés des Transports par les sénateurs !**

**La FGT CFTC dénonce fermement la décision des sénateurs concernant l'interdiction de grève des salariés des Transports : mardi 9 avril, le Sénat a en effet adopté (à 211 voix contre 112 !) une proposition de loi visant à restreindre drastiquement les conditions d'exercice du droit de grève dans le secteur des Transports.**

Ce vote est une attaque directe contre les droits fondamentaux des salariés qui souffrent déjà dans des secteurs mal considérés et contre la Constitution même de notre République.

En votant en faveur de cette interdiction, les sénateurs ont trahi la confiance des citoyens et ont montré leur mépris flagrant pour les droits des travailleurs des Transports. Il est inacceptable de restreindre le droit des salariés à exprimer leurs préoccupations légitimes et à lutter pour de meilleures conditions de travail.

Les salariés des Transports sont souvent confrontés à des conditions de travail difficiles, des horaires épuisants et des salaires insuffisants. Au lieu de les soutenir dans leur quête de justice et d'équité, les sénateurs ont choisi de se ranger du côté des intérêts corporatistes au détriment du bien-être des travailleurs.

Nous exhortons le gouvernement à refuser cette position et à écouter la voix des travailleurs qui sont les véritables acteurs de ces secteurs cruciaux de notre économie. L'interdiction de grève est une violation flagrante des droits humains et une attaque contre la démocratie.

Pour la FGT CFTC notre rôle est de défendre les droits fondamentaux de tous les salariés et de rejeter toute tentative visant à les priver de leur droit à la protestation.

Contacts Presse :

**Thierry DOUINE**  
Président  
06 03 19 00 50

**Guillaume CADART**  
Secrétaire général  
06 61 68 88 21